

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 100

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 2**RAPPORT**

I. – À la première phrase de l’alinéa 127, substituer au mot :

« subventions »

le mot :

« dons ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase de l’alinéa 127.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision: la substitution proposée vise à rendre plus explicite le fait que l'essentiel de l'effort de solidarité que la France met en oeuvre au moyen de dons se fait en direction des pays prioritaires les plus pauvres.